

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 19 novembre 2015

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 13 novembre 2015

Publié le 20 novembre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 59

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 71

ABSTENTION : 0

- CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	Mme Louise BORSATO-MARIN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Danielle JUBAN	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Michel ROTGER	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
Mme Anne DILLESEGER	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Claude GIRARD	M. Jean ESMONIN	M. Adrien GUENE.
M. Patrick MOREAU	Mme Sandrine RICHARD	

### Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Céline TONOT
M. Édouard CAVIN	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. André GERVAIS
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jean DUBUET	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI
M. Gaston FOUCHERES	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
Mme Lydie CHAMPION	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
Mme Noëlle CABBILLARD	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT.

**OBJET : CULTURE ET SPORTS**

**La Vapeur - Opération d'extension et de réhabilitation - Subvention d'équipement du Grand Dijon**

A compter de 2016, la Régie personnalisée de la Vapeur, ci-après « la Vapeur », établissement public culturel phare dans le Grand Est dans le domaine des « musiques actuelles », fera l'objet de travaux d'extension et de réhabilitation destinés notamment à l'extension de sa jauge maximale de la grande salle à 1 200 spectateurs.

Outre l'extension de la jauge maximale, les travaux envisagés ont également pour principaux objectifs :

- l'amélioration technique et acoustique de la grande salle ;
- la construction en extension d'une salle d'une capacité de 230 places et d'une salle dévolue aux activités de médiation et de formation artistique ;
- la rénovation et l'agrandissement des studios de répétition ;
- l'amélioration de la qualité de l'accueil du public et l'ouverture accrue de l'établissement sur l'extérieur, au travers de la création d'un foyer/bar ;
- la reconfiguration de la partie bureaux du personnel et accueil des équipes artistiques et des salariés ;
- la mise aux normes d'accessibilité de l'ensemble du bâtiment ;
- le traitement des espaces extérieurs pour créer un parvis sur l'avant, une végétalisation et des zones de stationnement spécialisées sur l'arrière.

La Vapeur est le maître d'ouvrage de l'opération et la structure Office Parisien d'Architecture a été sélectionnée par voie de concours restreint, pour en être le maître d'œuvre.

Le planning prévisionnel simplifié du projet est le suivant :

- Printemps 2016 : début des travaux ;
- Second semestre 2017 : livraison de l'équipement réhabilité.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève 4 198 045 euros hors taxes.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

<b>Coût d'investissement prévisionnel hors taxes</b>	<b>4 198 045 €</b>
Plan de financement prévisionnel (hors Grand Dijon)	3 359 084 €
Dont Subvention Ville de Dijon	1 159 084 €
Dont Autofinancement Vapeur - mécénat	800 000 €
Dont Subvention État :	700 000 €
-au titre du Contrat de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013	500 000 €
-au titre du CPER 2014-2020	
Dont Subvention Région Bourgogne	200 000 €

Compte-tenu des autres cofinancements prévisionnels, il est proposé que la Communauté Urbaine du Grand Dijon attribue à la Vapeur une subvention d'équipement de 838 961 € (huit cent trente huit mille neuf cent soixante et un euros), soit 20 % du coût hors taxes du projet.

Le versement de cette subvention interviendrait selon les modalités définies dans la convention de financement entre la Communauté Urbaine du Grand Dijon et l'association jointe au présent rapport, avec l'échéancier suivant :

- versement d'un premier acompte de 60 % du montant total de la subvention, soit la somme de 503 377 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire ;
- versement d'un second acompte de 30 % du montant total de la subvention, soit la somme de 251 688 €, après transmission par la Régie de la Vapeur au Grand Dijon d'un certificat attestant de l'exécution de 50 % des travaux, accompagné des factures correspondantes ;
- versement du solde de 10 % du montant total de la subvention, soit la somme de 83 896 €, après transmission par la Régie de la Vapeur au Grand Dijon d'un certificat attestant de l'exécution de 95 % des travaux, accompagné des factures correspondantes.

Enfin, il est rappelé que des crédits prévisionnels à hauteur de 800 000 € avaient été inscrits au budget primitif 2015 au titre du soutien à cette opération, et permettront donc le versement du premier acompte dès lors que la convention sera devenue exécutoire.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'accorder** une subvention d'équipement de 838 961 € à la Régie personnalisée de la Vapeur dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension de l'établissement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de financement entre la Communauté Urbaine du Grand Dijon et la Régie personnalisée de la Vapeur ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.